

## INDICE DE RÉPARABILITÉ ROBOT DE TONTE ECLOZ E-600



6,7  
/ 10

**INDICE DE RÉPARABILITÉ**

**CALCUL DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ET  
PRÉSENTATION DES PARAMÈTRES AYANT PERMIS DE L'ÉTABLIR**

*ROBOT DE TONTE ECLOZ E-600*

**FICHE D'INFORMATION À TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS**  
(cf. Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)

Date du calcul	01/10/2021
Nom ou marque commerciale du fournisseur	ECLOZ
Adresse du fournisseur	MARQUE PASSION PRODUCTION 83, Avenue de la Grande Armée - 75782 Paris cedex 16 - France
Référence du modèle donnée par le fournisseur	ROBOT DE TONTE ECLOZ E-600

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère sur 10	Coefficient du sous-critère	Note du critère sur 20	Total des notes des critères sur 100
<b>CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION</b>	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	8,1	2	16,2	<b>67,1</b>
<b>CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS</b>	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	10,0	1	19,8	
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	10,0	0,5		
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	9,5	0,5		
<b>CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES</b>	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	10,0	1	18,5	
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	10,0	0,5		
	3.3 Délais de livraison des pièces de la liste 2	6,7	0,3		
	3.4 Délais de livraison des pièces de la liste 1	7,5	0,2		
<b>CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES</b>	4. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	0	2	0	
<b>CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE</b>	5.1 Assistance à distance sans frais	10,0	0,6	12,7	
	5.2 Utilisation d'une batterie multi-produits	0	0,6		
	5.2 Possibilité de réinitialisation logicielle	8,3	0,8		
<b>Note de l'indice sur 10</b>					<b>6,7</b>

\*liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;

\*\*liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.